Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231017-DE2023_081-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 9 octobre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 22
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Dominique GIRAUD - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Claude ECHERNIER-MOTTET - Nelly DUFFOUR - Bernadette GROBEL - Gilles TOURNIER - Robert BARATAY - Philippe DECURNINGES – Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY -Christophe MECHOUK - Jean-Marc DAGAND - Brigitte PERROT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Sylviane DENIAU par Marie-Claude GIRARDOZ - Valérie MERLE-DARCOURT par Éric GAYDON - Jérémy COULOMBEL par Nelly DUFFOUR - Valérie RAPHOZ par Christelle GAUDET - Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Claude SIGWALT par Brigitte PERROT
Absents :
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations Budget principal – Nomenclature M14

DELIBERATION N° 2023.081

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2321-2 alinéa 27 et R2321-1,
Vu l'instruction M14,
Vu la délibération du 19 décembre 1996 relative à la fixation de la durée des amortissements des immobilisations acquises à partir du 1er janvier 1996,

Considérant qu'il convient de définir les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,
Considérant qu'il convient d'abroger et remplacer la délibération du 19 décembre 1996 relative aux durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la méthode d'amortissement linéaire et les durées d'amortissement des biens comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Compte 2051	Concessions et droits similaires	2 ans
Compte 2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Compte 2114	Terrains de gisement	Durée du contrat d'exploitation
Compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Compte 2132	Immeubles de rapport	10 ans
Compte 2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	Durée du bail à construction
Compte 21561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile-Matériel roulant	8 ans
Compte 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 ans

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231017-DE2023_081-DE

Compte 21571	Matériel et outillage de voirie-Matériel roulant	8 ans
Compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 ans
Compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	10 ans
Compte 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers (ne concerne que les constructions dont le service n'est ni propriétaire, ni affectataire, ni bénéficiaire d'une mise à disposition).	15 ans
Compte 2182	Matériel de transport	8 ans
Compte 2183	Matériel de bureau et matérielinformatique	3 ans
Compte 2184	Mobilier	10 ans
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

PREND ACTE, des durées d'amortissement définis par les textes en vigueur, selon la liste détaillée ci-dessous :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Compte 202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	10 ans
Compte 2031	Frais d'études	5 ans
Compte 2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
Compte 2033	Frais d'insertion	5 ans
Compte 204x	Subventions d'équipement versées (biens mobiliers, matériel ou études)	5 ans
Compte 204x	Subventions d'équipement versées (biens immobiliers ou installations)	30 ans
Compte 204x	Subventions d'équipement versées (projets d'infrastructures d'intérêt national)	40 ans
Compte 2051	Brevets d'invention et Création site Internet ou intranet	Durée du privilège ou durée d'utilisation si plus brève

DECIDE de fixer le seuil d'amortissement des biens de faibles valeurs à 500€ TTC
AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération abroge et remplace la délibération du 19 décembre 1996 relative aux durées d'amortissements des immobilisation corporelles et incorporelles

Le secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.